

AVIS PUBLIC	
D'ENTRÉE EN VIGUEUR	

Avis public d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC que lors d'une séance de son conseil tenue, le 6 février 2024 la Municipalité de Sainte-Séraphine a adopté **le Règlement n°2024-01 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans la rivière à Pat, branche 15.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

2660, rue du Centre-Communautaire
Sainte-Séraphine (QC) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE CE 8 février 2024.

Suzie Constant
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 12 h et 17 h le 8 février 2024

Suzie Constant
Directrice générale et greffière-trésorière